



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

AFFAIRE SUIVIE PAR VTHOMAS
TÉLÉPHONE 02.38.81.41.20
COURRIEL ERONIQUE.THOMAS@LOIRET.GOUV.FR
RÉFÉRENCE LET OLIVET



LE PREFET DU LOIRET

à

Monsieur le maire d'Olivet
Mairie
283 rue du G1 de Gaulle
BP 129
45 161 Olivet Cedex

ORLÉANS, LE - 1 JUL. 2016

OBJET : Recours gracieux-décision d'une évaluation environnementale -révision du PLU

REF. : Votre courrier du 18 mai 2016

Par courrier en date du 18 mai 2016, vous m'avez adressé un recours contre l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 prescrivant pour la révision du PLU de votre commune, une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure du cas par cas.

Après analyse des documents présentés à mes services à l'appui de votre demande, je vous informe que j'accède à votre requête.

Ainsi, une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure cas par cas n'est pas requise pour la révision de votre PLU.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Le préfet,
pour le préfet,
le secrétaire général,**


Hervé JONATHAN